

**Comité d'experts spécialisé  
"SUBSTANCES ET PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, BIOCONTROLE "**

**Procès-verbal de la réunion  
du mardi 5 décembre 2023**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Etaient présent(e)s :**

- Membres du comité d'experts spécialisé
  - M. Amichot,
  - M. Bardin,
  - R. Bonafos,
  - B. Chauvel,
  - J-P. Cugier,
  - C. De Clerck,
  - G. De Sousa,
  - M. Gallien,
  - S. Grimbuhler,
  - F. Laurent,
  - L. Mamy.

- Coordination scientifique de l'Anses

**Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :**

- P. Berny,
- J-U. Mullot.

**Présidence**

Laure Mamy assure la présidence de la séance pour la journée.

**1. ORDRE DU JOUR**

Aucune expertise n'a fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions.

## **2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS**

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI<sup>1</sup> et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

M. Jean-Ulrich MULLOT  
Président du CES PHYTO BC 2023-2027

---

<sup>1</sup> DPI : Déclaration Publique d'Intérêts